Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901771-20251208-2025DCM092-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation :
28/11/2025
Date d'affichage :
28/11/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
le huit décembre
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents :, M. Talarmin, Mme Conq, M. Bonaventur, Mme Evain, Mme Chentil J., M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Batany, M. Le Bec, M. Reux, M. Petton S., M. Jezequel, Mme Chentil M-C, Mme Jourden, Mme Lannuzel, Mme Pellé, Mme Jestin, M. Petton C, Mme Bouvier, , M. Jestin, M. Petton J., M. Quéméneur, Mme Viala

Absents représentés : M. Bourlès qui a donné pouvoir à M. Bonaventur, Mme Caouissin qui a donné pouvoir à M. Talarmin, Mme Gélébart qui a donné pouvoir à Mme Lannuzel.

Absents : M. Loëgel

Secrétaire : M. Philippe Batany

2025DCM092	**IMPASSE DE KERZIGNAT : CESSION À LA COMMUNE**

Exposé :

L'emprise de l'impasse de Kerzignat n'appartient pas à la commune. Les propriétaires de ces trois parcelles souhaitent que celles-ci soient cédées à la commune et intégrées au domaine public communal.

Monsieur le Maire propose :

d'intégrer dans la voirie communale, la voirie suivante :

N° de voie communale	Nom de rue	Longueur de voie	Références cadastrales
502	Impasse de Kerzignat	150 ml	YV 77, C 950, C 965

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901771-20251208-2025DCM092-DE



Conformément aux articles L141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer des voies dans la voirie communale sans enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée, comme dans le cas présent ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Les services de la commune ont estimé que les voies à caractère de rues des lotissements concernés représentent 342,70 mètres linéaires à intégrer dans la voirie communale. Cela porte à 126569,70 ml la longueur de voirie classée en voies communales.

Toutes ces voies et délaissés sont ouverts à la circulation du public.

Délibération :

Il est proposé au Conseil Municipal de,

- se déclarer favorable la rétrocession à titre gratuit au profit de la commune des voiries ci-dessus désignées
- Se déclarer favorable au transfert et au classement dans le domaine public de la voirie ci-dessus désignées,
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901771-20251208-2025DCM092-DE

	compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.